

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 29 MARS 2023**

Date de la convocation  
23.03.2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 28

L'an deux mille vingt trois  
le vingt-neuf mars,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, M. RIGALT, Adjoints ;  
M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER,  
Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU,  
M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme LEGEARD, Mme BONNET, M. VIVIER, Mme LIEBOT.  
*Pouvoir de Mme Nathalie LEGEARD à Mme Sandra PROD'HOMME*  
*Pouvoir de Mme Nicole BONNET à Mme Sandrine LAMBERT*  
*Pouvoir de M. Jacques VIVIER à Mme Marie FERRE*  
*Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à M. Benjamin GANDIER*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**Compte administratif Cinéma Cornay 2022**

Après présentation et conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire et laisse  
la présidence de la séance à M. Gilles ROUX.

Après examen des résultats à la clôture de l'exercice 2022 arrêtés comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

✓ Dépenses	154 843.45 €
✓ Recettes	166 929.84 €
✓ Excédent à reporter	12 086.39 €

**INVESTISSEMENT**

✓ Dépenses	35 848.22 €
✓ Recettes	29 994.35 €
✓ Déficit à reporter	5 853.87 €

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ..... - 6 AVR. 2023 .....

Publié le : ..... - 6 AVR. 2023 .....

Notifié le : .....

Le Conseil Municipal, par 27 voix « pour » :

☒ Approuve le Compte Administratif Cinéma Cornay 2022 :

☒ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la manière suivante :

Constatant qu'il fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 12 086.39 €
- ✓ Un déficit d'investissement de 5 853.87 €

Considérant que l'état des restes à réaliser s'élève à :

- ✓ Dépenses : 1 600.00 €
- ✓ Recettes : 0.00 €

Résultat d'investissement :

Investissement Compte 001 Dépenses : 5 853.87 €

Résultat de fonctionnement :

Investissement Compte 1068 Recettes : 7 453.87 €

Fonctionnement Compte 002 Recettes : 4 632.52 €

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS



# VILLE DE LOUDUN

\*\*\*

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Séance du 29 mars 2023

### ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	27
VOTES : Pour	27
Contre	-
Abstention	-
Date de convocation	: 23.03.2023

A LOUDUN, le 29 MARS 2023

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

<b>MOUSSEAU Laurence</b> Signature : 	<b>ROUX Gilles</b> Signature : 	<b>LEGEARD Nathalie</b> Signature : 	<b>JAGER Jean-Pierre</b> Signature : 
<b>VAUCELLE Bernadette</b> Signature : 	<b>DUCROT Pierre</b> Signature : 	<b>BONNET Nicole</b> Signature : 	<b>RIGAULT Philippe</b> Signature : 
<b>JALLAIS Michel</b> Signature : 	<b>DUPUIS Philippe</b> Signature : 	<b>AUCHER Francis</b> Signature : 	<b>DOUX Jean - Louis</b> Signature : 
<b>BAUDU-HASCOET Patricia</b> Signature : 	<b>ENON Anne-Sophie</b> Signature : 	<b>MAUBERGER Isabelle</b> Signature : 	<b>VIVIER Jacques</b> Signature : 
<b>OLIVIER Brice</b> Signature : 	<b>FERRE Marie</b> Signature : 	<b>PELLETIER Pascale</b> Signature : 	<b>LIEBOT Stéphanie</b> Signature : 
<b>LAMBÉRT Sandrine</b> Signature : 	<b>PROD'HOMME Sandra</b> Signature : 	<b>VILLAIN Guillaume</b> Signature : 	<b>GANDIER Benjamin</b> Signature : 
<b>VION Bertie</b> Signature : 	<b>PINEAU Marie - Pierre</b> Signature : 	<b>PRUD'HOMME Jacques</b> Signature : 	<b>BONNET Romain</b> Signature : 

Accusé de réception en préfecture  
 086-218601375-20230329-CA2023-3-3B-BF  
 Date de télétransmission : 06/04/2023  
 Date de réception préfecture : 06/04/2023

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le..... - 6 AVR. 2023  
 et de la publication le..... - 6 AVR. 2023